

Bienne, août 2011 MIZ / JJ

### Liste de prix pour le service de grue et places d'hivernage CTS SA 2011 / 2012

Cher client, Chère cliente,

Voici quelques informations concernant les prix et les heures d'ouverture :

Type de bateau	Mise en cale sèche ou en place d'eau	place d'hivernage
Bateaux à moteur et à voile jusqu'à 500 kg	CHF 40.00	CHF 100.00
Bateaux à moteur et à voile jusqu'à 700 kg	CHF 50.00	CHF 200.00
Bateaux à moteur et à voile jusqu'à 1'000 kg	CHF 60.00	CHF 250.00
Bateaux à moteur et à voile jusqu'à 2'000 kg	CHF 70.00	CHF 300.00
Bateaux à moteur et à voile jusqu'à 3'000 kg	CHF 80.00	CHF 350.00
Bateaux à moteur et à voile jusqu'à 3'500 kg	CHF 90.00	CHF 380.00
Nettoyeur haute pression	CHF 20.00	
Chariot CTS, par transport	CHF 30.00	

La grue de la Plage de Bienne supporte une charge maximale de 3'500 kilos. Si la charge de votre bateau devait dépasser 3'500 kilos, vous avez tout de même la possibilité de disposer d'une place d'hivernage, toutefois nous vous conseillons d'utiliser le port de plaisance de Nidau. Le trajet depuis le port de plaisance jusqu'à la place d'hivernage est relativement court et asphalté sur toute la distance. Veuillez contacter le responsable du port de plaisance de Nidau au numéro suivant: 079 375 56 38.

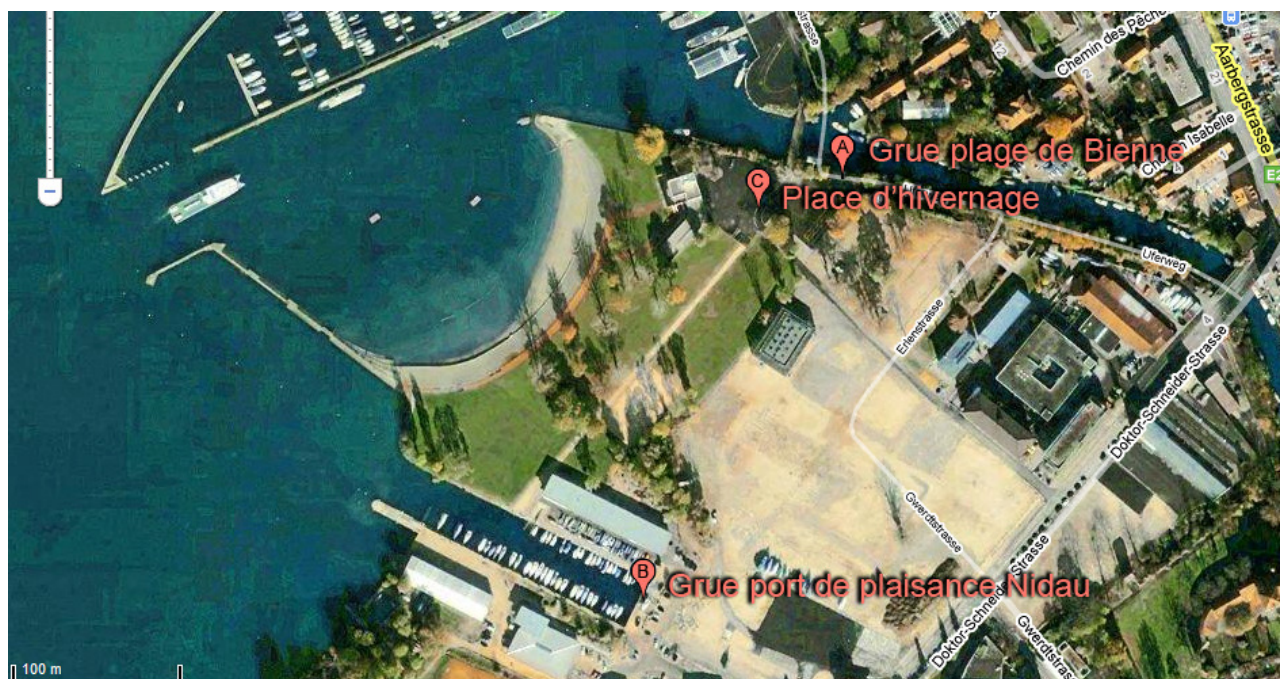
Monsieur Michel Zbinden et son équipe ont le plaisir de vous attribuer votre place d'hivernage au parking de la plage de Bienne et vous aident volontiers durant le déplacement de votre bateau. Lors de la signature du contrat, deux vignettes vous seront remises sur place. Nous vous prions de bien vouloir placer une des vignettes de manière visible sur votre bateau et l'autre, sur le chariot ou le chevalet du bateau en question.

La CTS SA met à disposition tous les appareils nécessaires (chariot, cric) pour le transport des bateaux depuis la grue jusqu'au quartier d'hiver. Toutefois, les chevalets pour l'hivernage des bateaux doivent être apportés par les propriétaires. Notez que pour les bateaux de grandeur moyenne et pour les grands bateaux, il serait préférable d'utiliser des chevalets sur roues.

Pour les bateaux à voile avec carène, il n'y a malheureusement pas de possibilité de transport et il est donc nécessaire d'apporter votre propre chariot, afin de déplacer le bateau à voile depuis la grue jusqu'au quartier d'hiver.

La période de stockage des bateaux, sur nos places d'hivernage, commence **lundi 17 octobre 2011** et prend fin **vendredi 27 avril 2012**. Les places doivent être libérées au plus tard le 30 avril 2012. Pour les bateaux et les chariots qui seront mis à l'eau après le 30 avril 2012, nous nous verrons obligés de facturer des frais supplémentaires d'entreposage se montant à CHF 50.-- par jour.

En outre, nous vous rendons attentif sur le fait qu'il est interdit de déposer les remorques de bateaux sur le parking se situant derrière la plage de Bienne.



## **Heures d'ouverture pour services de grutage et places d'hivernage 2011/2012**

### **Service de grutage 2012**

**Lundi au vendredi** **uniquement sur préavis** de 08.00 - 11.30 et 13.30 – 16.30 heures

### **Heures d'ouverture le samedi en 2012 uniquement sur préavis**

**samedi 31 mars 2012** 08.00 – 11.30 heures, service de grue et place d'hivernage

**samedi 14 avril 2012** 08.00 – 11.30 heures, service de grue et place d'hivernage

**samedi 28 avril 2012** 08.00 – 11.30 heures, service de grue et place d'hivernage

**Fermeture du quartier d'hiver: 30 avril 2012**

Pour de plus amples informations, Monsieur Zbinden se tient volontiers à votre disposition au numéro **032 323 25 60**.

Meilleures salutations  
**CTS - Congrès, Tourisme et Sport SA**

Oliver Senn  
Directeur

Michel Zbinden  
Responsable du port